



Quelle organisation des locaux ? Quelles possibilités de recours à des locaux annexes ?

A. Le lieu : organisation des locaux, mobilisation des différents espaces

En matière d'optimisation de l'utilisation des locaux, trois cercles concentriques peuvent être envisagés, en fonction des possibilités de chaque école, collège ou lycée.

I. Optimiser l'agencement des salles de classe

La brochure numérique « [Pour une mobilisation des espaces dans les murs et hors les murs](#) » présente, à titre indicatif, les principaux exemples d'agencement possible. Son objectif n'est en aucun cas de proposer des schémas répondant à l'ensemble des situations envisageables, mais bien de présenter une « gamme des possibles » non exhaustive.

II. Mobiliser les autres locaux des écoles, collèges et lycées

Les lieux d'enseignement à envisager ne doivent pas se limiter aux seules salles de classe banalisées ; peuvent être utilisés tous les locaux et espaces et particulièrement ceux susceptibles d'accueillir un groupe classe entier : préau, CDI, salle polyvalente, gymnase, salles disciplinaires, hall d'entrée et circulation large (sous réserve bien évidemment du respect des règles de sécurité), amphithéâtre, salle informatique, salle RASED,...

Une analyse des potentialités éventuelles d'un désencombrement des locaux et des espaces scolaires, peut constituer un levier complémentaire : gain de m², facilitation des déplacements, usage du mobilier à des fins de séparation ou de signalétique. Ces actions de désencombrement doivent toutefois nécessairement être conduites dans le respect des règles de sécurité et au regard des capacités de stockage et de manutention.

III. Mobiliser des locaux hors établissements scolaires

À l'extérieur de l'école ou de l'EPL, rechercher, en liaison avec les collectivités territoriales, des lieux adaptés à l'enseignement même si ce n'est pas leur fonction première. Habilités à recevoir du public, ils peuvent servir à l'enseignement de groupes classe entiers (ou fractionnés). Leur nature peut être diverse : gymnase, salle des fêtes, salle polyvalente, bibliothèque, théâtre, musée, cinéma, etc.

Au sein et à l'extérieur de l'école ou de l'EPLÉ, les espaces de plein air peuvent enfin constituer des lieux d'enseignement à part entière : cour de récréation, terrain de sport, stade, parc, jardin public, forêt, etc. Cette possibilité, offrant des avantages sanitaires (réduction du risque de contagion par aérosol), peut présenter aussi un intérêt pédagogique à envisager dans la durée dans le projet d'école ou d'établissement. Un équipement spécifique léger peut alors d'autant plus se justifier (support « ni table ni chaise » pour les élèves, tableau mobile et léger, etc.).